



PARCOURS D'ORIENTATION LE 9 SEPTEMBRE 2012

2 PARCOURS D'ORIENTATION POUR TOUS

En marchant, en courant, autour d'une
recherche de balises et de questions
bonus....

À Saint Sulpice la Forêt.

Départ en forêt carrefour de la ville Abbé
Toutes les 2 mn de **14h à 15h**



- Un parcours découverte et d'initiation de **4.3 Kms**
- Un parcours dynamique de **6.7 Kms**

2 euros par participant (gratuit pour les accompagnateurs des enfants de -11 ans)

goûter offert, prêt de boussole sur place, 1 carte par personne

Pré-inscription obligatoire par mail à ascourseorientation@gmail.com
ou au plus tard le 8 septembre à la salle des fêtes de Saint Sulpice la Forêt pour la
journée des associations – venez nous rencontrer de 9 h à 13h

Contact Cilia CINOT 06 61 82 42 13 (ap 18h) –
ascourseorientation@gmail.com

SAINT-SULPICE-LA-FORÊT

SPORT CULTURE

2 PARCOURS D'ORIENTATION POUR TOUS

En marchant, en courant, autour d'une recherche de balises et de questions bonus.... À Saint Sulpice la Forêt. Départ en forêt carrefour de la ville Abbé

Toutes les 2 mn de 14h à 15h

Un parcours découverte et d'initiation de 4.3 Kms

Un parcours dynamique de 6.7 Kms

2 euros par participant

(gratuit pour les accompagnateurs des enfants de -11ans)

goûter offert, prêt de boussole sur place, 1 carte par personne

Pré-inscription obligatoire par mail à

[ascourseorientation@gmail](mailto:ascourseorientation@gmail.com)

.com ou au plus tard le 8 septembre à la salle des fêtes de Saint Sulpice la Forêt pour la journée des associations – venez nous rencontrer de 9 h à 13h

Contact Cilia CINOT 06 61 82 42 13 (ap 18h) –

ascourseorientation@gmail.com

Conseil des Parents d'Elèves

Saint Sulpice la Forêt



REGLEMENT



Conseil des
Parents d'Elèves
Saint Sulpice la Forêt

La manifestation est organisée conjointement entre l'Association Socio-Culturelle de Saint Sulpice la Forêt, Le Conseil des Parents d'élèves de Saint Sulpice la Forêt, l'US ILLE et FORET, le Club Rennais de Course d'orientation.

Article 1 : Epreuve

Départ de la course : Le Dimanche 9 septembre 2012

Chaque équipe pourra prendre le départ de 14 à 15 h. L'accueil se trouvera au Carrefour Ville Abbé (1er carrefour en entrant dans la forêt par la rue Raoul de la Futaye)

Deux parcours : 1 parcours d'initiation de 4,3 kms et 1 parcours plus dynamique de 6,7 kms.

Balisage : Il y aura 16 balises sur le parcours d'initiation et 24 sur le dynamique. En utilisant la carte qu'il lui sera remis, chaque participant devra suivre l'ordre des balises (1, 2, 3... ou 26, 25, 24...). Une fiche lui sera remis au départ, qu'il devra poinçonner à chaque balise. Chaque poinçonnerie correspond à une balise.

Bonus : Il sera possible de gagner du temps en répondant aux questions à l'arrivée de chaque balise. Sous forme QCM vous devrez cocher la réponse que vous pensez correcte. Si telle est le cas, il vous sera accordé 1 minute pour chaque bonne réponse.

Sécurité : Vous ne devrez jamais traverser de routes. Si tel est le cas, vous vous êtes égaré, faites demi-tour.

Article 2 : Participation

Les parcours s'adressent à toute personne y compris les enfants sous réserve qu'ils soient accompagnés pour les – de 11 ans d'un adulte. Les parcours seront faits individuellement ou en équipe. Une initiation à la course d'orientation, la lecture de carte et la boussole, sera proposée au point accueil à partir de 13h30 et jusqu'à 14h30 – durée maximum 10 minutes.

Article 3 : Horaires

Le départ du parcours pourra être pris de 14 à 15h. Départ toutes les deux minutes sur chaque parcours.

Article 4 : Inscription

Pré-Inscription obligatoire : par mail à ascourseorientation@gmail.com - présence le 8 septembre lors de la journée des associations salle des fêtes de Saint Sulpice la Forêt de 9h à 13h. Règlement le 8 et 9 septembre. Une participation de 2 euros par personne sera demandée (sauf pour les accompagnants)

Article 5 : Matériel

• Matériel fourni : les boussoles seront prêtées (attention nombre limité) - 10 euros devront être réglés en cas de perte
1 carte par personne (sauf accompagnant)

1 gouter + boisson sera offert à chaque participant

• Matériel nécessaire :

Il est préférable de prévoir un pantalon long en raison des fiques

Un sifflet (pour prévenir en cas de perte ou blessure)

1 feutre de couleur

Article 6 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident d'un concurrent, de non respect des consignes des organisateurs et signalisation et de la perte ou du vol d'objets ou de matériel

Article 7 : Assurance

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile et décline toute responsabilité pour les accidents psychologiques immédiats ou futurs. L'organisateur ne répond pas des dégâts ou blessures occasionnés par les participants. Ceux-ci sont couverts par leur propre assurance « dommages-accidents ».

Article 8 : Disqualification et pénalités

Motifs de disqualification : Non respect du parcours, des règles et des personnes, jeter au sol des débris, comportement anti-sportif.

Article 9 : Parking

Aucune voiture ne sera autorisée sur le chemin menant à la forêt. Nous vous conseillons de venir à pied ou en vélo. Néanmoins les parkings de l'école, de l'étang des Malfrais, seront accessibles.

La manifestation est organisée conjointement entre l'Association Socio-Culturelle de Saint Sulpice la Forêt, Le Conseil des Parents d'élèves de Saint Sulpice la Forêt, l'US ILLE et FORET, le Club Rennais de Course d'orientation.

Article 1 : Epreuve Départ de la course : Le Dimanche 9 septembre 2012 Chaque équipe pourra prendre le départ de 14 à 15 h. L'accueil se trouvera au Carrefour Ville Abbé (1er carrefour en entrant dans la forêt par la rue Raoul de la Futaye) Deux parcours : 1 parcours d'initiation de 4,3 kms et 1 parcours plus dynamique de 6,7 kms. Balisage : Il y aura 16 balises sur le parcours d'initiation et 24 sur le dynamique. En utilisant la carte qu'il lui sera remis, chaque participant devra suivre l'ordre des balises (1, 2, 3... ou 26, 25, 24...). Une fiche lui sera remis au départ, qu'il devra poinçonner à chaque balise. Chaque poinçonnage correspond à une balise. Bonus : Il sera possible de gagner du temps en répondant aux questions à l'arrivée de chaque balise. Sous forme QCM vous devrez cocher la réponse que vous pensez correcte. Si telle est le cas, il vous sera accordé 1 minute pour chaque bonne réponse. Sécurité : Vous ne devrez jamais traverser de routes. S'il tel est le cas, vous vous êtes égaré, faites demi-tour.

Article 2 : Participation Les parcours s'adressent à toute personne y compris les enfants sous réserve qu'ils soient accompagnés pour les – de 11 ans d'un adulte. Les parcours seront faits individuellement ou en équipe. Une initiation à la course d'orientation, la lecture de carte et la boussole, sera proposée au point accueil à partir de 13h30 et jusqu'à 14h30 – durée maximum 10 minutes.

Article 3 : Horaires Le départ du parcours pourra être pris de 14 à 15h. Départ toutes les deux minutes sur chaque parcours.

Article 4 : Inscription Pré-Inscription obligatoire : par mail à ascourseorientation@gmail.com - présence le 8 septembre lors de la journée des associations salle des fêtes de Saint Sulpice la Forêt de 9h à 13h. Règlement le 8 et 9 septembre. Une participation de 2 euros par personne sera demandée (sauf pour les accompagnants)

Article 5 : Matériel

- Matériel fourni : les boussoles seront prêtées (attention nombre limité) - 10 euros devront être réglés en cas de perte 1 carte par personne (sauf accompagnant) 1 gouter + boisson sera offert à chaque participant
- Matériel nécessaire : Il est préférable de prévoir un pantalon long en raison des tiques Un sifflet (pour prévenir en cas de perte ou blessure) 1 feutre de couleur

Article 6 : Responsabilité L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident d'un concurrent, de non respect des consignes des organisateurs et signalisation et de la perte ou du vol d'objets ou de matériel

Article 7 : Assurance L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile et décline toute responsabilité pour les accidents psychologiques immédiats ou futurs. L'organisateur ne répond pas des dégâts ou blessures occasionnés par les participants. Ceux-ci sont couverts par leur propre assurance « dommages-accidents ».

Article 8 : Disqualification et pénalités Motifs de disqualification : Non respect du parcours, des règles et des personnes, jeter au sol des débris, comportement anti-sportif.

Article 9 : Parking Aucune voiture ne sera autorisée sur le chemin menant à la forêt. Nous vous conseillons de venir à pied ou en vélo. Néanmoins les parkings de l'école, de l'étang des Maffrais, seront accessibles.

REGLEMENT

Conseil des Parents d'Elèves

Saint Sulpice la Forêt